

# Organisation des épreuves d'attribution des PE et PP du comité dans les districts

## 1. Préambule.

La FFB attribue chaque année à chaque comité un certain nombre de PE et de PP à répartir entre les joueurs selon une formule de compétition décidée par le comité. Dans le comité Dauphiné-Savoie, depuis de nombreuses années, cette répartition est faite en fonction des résultats d'une compétition organisée par chaque district. (une pour les PP, une autre pour les PE). L'enveloppe de PP et de PE est calculée en fonction du classement FFB des joueurs de chaque district.

## 2. Compétence des districts

Chaque district organise la ou les compétitions comme bon lui semble. La forme de la compétition (paire ou 4), le nombre de séances, les dates, les passerelles possibles entre PP et PE, les tarifs, l'organisation matérielle (buffet, lots...) sont de la seule compétence du district. Le comité interdit toutefois toute dotation de prix en espèces.

Les transactions financières (recettes, dépenses...) doivent être comptabilisées dans les comptes du comité. L'équilibre financier de la compétition dans chaque district doit être assuré.

## 3. Participation des joueurs aux épreuves

- Seuls les joueurs licenciés dans le comité peuvent participer aux épreuves. Aucune dérogation à cette règle ne peut être admise.
- Chaque joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve (sauf passerelle entre PE et PP) et dans un seul district.
- Les joueurs participants jouent dans le district dans lequel ils sont licenciés.
- Une dérogation pourra être accordée à titre exceptionnel sur demande écrite pour permettre à un joueur licencié dans un district de participer à l'épreuve dans un autre district.
- Cette dérogation éventuelle requiert l'accord à l'unanimité d'une commission ad hoc composée du président du comité et des directeurs des deux districts concernés.
- La demande de dérogation doit être faite 2 mois avant la date de la compétition la plus proche dans le calendrier.
- En cas de dérogation, l'enveloppe de PP ou de PE attribuée à chaque district est ajustée en conséquence.